

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 36 (2021-2026)
de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Marine Jordan (PS), Simon Zurich (PS),
Camille Goy (Vert·e·s) et Raphaël Casazza (PLR)
demandant d'étudier l'élaboration d'une politique de quartiers pour la Ville de Fribourg**

En séance du 22 février 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 36 de Mmes et MM. M.-C. Rey-Baeriswyl, M. Jordan, S. Zurich, C. Goy et R. Casazza lui demandant d'étudier l'élaboration d'une politique de quartiers pour la Ville de Fribourg.

Résumé du postulat

Le présent postulat propose au Conseil communal de concevoir une politique de quartiers qui soit transversale (prenant en compte les diverses dimensions du vivre ensemble, notamment sociale, environnementale, économique, urbanistique) et qui vise l'intégration sociale, la participation et la durabilité. Pour les postulants, cette politique pourrait:

- définir et instaurer une gouvernance impliquant des acteurs de proximité concernés et les services communaux afin que les projets phares qui les impactent puissent être, à l'avenir, connus, débattus et améliorés de concert;
- élaborer des orientations prioritaires pour chacune de ces dimensions;
- attribuer des ressources (humaines, structurelles, financières, de compétences) pour soutenir et reconnaître des collectifs partenaires, pour assurer le développement d'équipements publics/services de proximité accessibles et garantir un bâti adapté au vivre ensemble et durable.

Elle permettrait notamment, en valorisant ce qui se fait déjà:

- d'harmoniser (réduire les inégalités) et de développer les ressources de chaque quartier;
- de soutenir les démarches des habitant·e·s et des acteurs collectifs, mais aussi de faciliter les projets communaux en les adaptant aux réalités et besoins, dès lors mieux identifiés;
- de réformer les modes de collaboration entre services communaux et avec les quartiers.

Préambule

Le Conseil communal entretient depuis longtemps un dialogue avec les associations de quartier, notamment en participant systématiquement à leurs assemblées générales, afin de les informer des projets en cours ou prévus par la Ville et d'entendre les habitants sur les sujets qui les préoccupent.

De nombreuses mesures et programmes axés spécifiquement sur les quartiers sont également mis en œuvre pour favoriser la vie de quartier. Ainsi, un mandat est confié à l'association REPER pour la gestion des Centres d'animation socio-culturelle (CAS). Les missions et activités des CAS s'adressent à tous les habitants des quartiers et sont multiples, comme par exemple la mise à disposition de locaux, le soutien dans la mise en place de projets, les Points infos quartiers, le soutien à la participation et la coordination d'un jardin partagé.

Les réseaux Paysages éducatifs existent dans le quartier du Schoenberg depuis 2013 et dans les quartiers Jura-Torry-Miséricorde depuis 2018. Ces programmes ont pour objectif de former des réseaux de professionnel-le-s ou bénévoles du domaine de l'enfance et de la jeunesse dans les divers quartiers de Fribourg. Ils visent à promouvoir des projets locaux (existants ou nouveaux) pour une meilleure intégration sociale, scolaire, et par la suite professionnelle des enfants, adolescent-e-s et des familles à travers le développement de leurs compétences, ainsi qu'une égalité des chances. Le groupe-cible du programme est les 0 - 25 ans.

Depuis 2013, la Ville de Fribourg promeut et facilite l'organisation de la Fête des voisins. Les habitant-e-s d'un même immeuble ou d'un même quartier sont invité-e-s à organiser une fête avec leurs voisins, dans le but de favoriser les liens de proximité, la solidarité, les contacts et la cohésion sociale.

Des soutiens sont accordés aux associations actives dans les quartiers qui souhaitent promouvoir la qualité de vie et les liens sociaux. Parmi les activités soutenues, citons par exemple les pique-niques de quartier, les marchés aux puces, les bacs de plantations, la mise à disposition de cabines téléphoniques, le "Mercado", ainsi que d'autres prestations.

Enfin, des démarches participatives et des sondages de la population sont régulièrement organisés sur des thèmes comme les requalifications d'espaces publics, la mobilité et la durabilité.

Programme de législature et démarches entreprises pour une politique des quartiers

Le programme de législature 2021-2026 fixe six objectifs, dont le point commun est d'être basés sur les trois piliers du développement durable. Son but est de faire de la ville de Fribourg un lieu attractif jouissant d'une qualité de vie élevée. Le deuxième objectif du programme: "La Ville favorise l'intégration en tenant compte de la diversité" se décline de la façon suivante: "Dans son fonctionnement, ses actions et sa communication, la Ville de Fribourg prend en compte les besoins de chaque génération et la diversité de la population. Avec une volonté affichée d'équité, elle dialogue avec l'ensemble des communautés et développe la participation des habitantes et habitants à la vie de chaque quartier, notamment en y créant des lieux où la parole leur est donnée. Elle tient particulièrement compte des intérêts des personnes en situation de fragilité physique et /ou sociale, épaulée pour cela par un réseau de partenaires. Dans le même ordre d'idée, elle apporte son soutien aux associations culturelles et sociales comme aux clubs sportifs". L'une des mesures concrètes proposées dans ce cadre est le développement d'une politique des quartiers.

Lors de sa séance stratégique du 7 septembre 2022, le Conseil communal a décidé de confier la réalisation de cette mesure au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Un montant de 25'000 Frs a été inscrit au budget 2023 et le même montant sera proposé pour le budget 2024 afin de permettre à la Ville de Fribourg de se faire accompagner dans cette démarche et d'élaborer une politique des quartiers.

Les associations de quartiers et d'autres parties prenantes identifiées seront associées au processus de l'élaboration de cette politique. Le dialogue avec les associations de quartier a par ailleurs déjà débuté. Ainsi, le 10 novembre 2022, la Directrice de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale et la déléguée à la cohésion sociale ont participé à la réunion du groupement des associations de quartiers afin de l'informer de l'avancée de ce dossier. Par ailleurs, le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale a répondu favorablement à la demande du groupement des associations de participer au processus de développement de la politique des quartiers dès le début, tout en étant ensuite associé aux discussions fixant ses modalités, sa stratégie, le rôle et les responsabilités de chacun de ses intervenants. Ainsi, les associations de quartiers seront consultées dès l'étape de l'appel d'offre aux bureaux spécialisés.

En conclusion, le Conseil communal est en mesure de répondre à ce postulat de la manière suivante. Le développement participatif d'une politique des quartiers est un objectif du Conseil communal pour la législature en cours. En s'adjoignant les services d'un bureau spécialisé dans le domaine de l'élaboration participative de politiques publiques, le Conseil communal démontre l'importance qu'il accorde au développement qualitatif des différents quartiers. Le Conseil général sera tenu informé de l'avancée des travaux.

Le postulat n° 36 est ainsi liquidé.